

Lionel AUBERT
26, boulevard Frédéric-Mistral
13800 ISTRES

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE
À l'attention de Mme Marion MENOT
5 avenue André Malraux
CS 81027
97495 STE CLOTILDE CEDEX

Istres, le 31 mars 2017

Objet : questionnements sur la mention de votre nom, Mme MENOT, dans une affaire douteuse

Madame,

À l'occasion d'une plainte que j'avais déposée en 2012 contre des policiers du commissariat d'Istres (Bouches-du-Rhône), le procureur de la République auprès du TGI d'Aix-en-Provence, M. Kiriakides, vient de m'adresser plusieurs PV émis par les policiers ces dernières années.

Deux de ces documents vous mentionnent nommément, comme quoi vous auriez donné votre accord pour qu'une expertise psychiatrique soit effectuée à mon encontre, en dehors de toute décision d'un juge (je ne me suis jamais rendu à cette convocation).

Est-ce normal ?

Pour mémoire, rappel des faits,

En 2012, alors que je suis auditionné en tant que victime par l'agent Sylvie Bovo (matricule 482.636 CSP Istres), celle-ci tape un PV qui déforme la réalité au point que je refuse de le signer.

Au lieu de le corriger en me demandant de détailler les points inexacts, celle-ci décide de le verser au dossier sans ma signature (cela constitue un « faux intellectuel »).

Cette même policière me menace alors de prison allant de 6 mois à 5 ans, pour dénonciation calomnieuse ou de faits imaginaires. Je suis contraint, dans les faits, au silence pendant près d'un an. En 2013, je me résous à porter plainte contre elle. Selon les documents que me transmet le Bureau d'ordres d'Aix-en-Provence lorsque je l'interroge, le parquet ne se décide qu'en janvier 2014 à transmettre pour enquête (soit-transmis « pour enquête » de M. Poulet, BO 13/360070 du 31 décembre 2013 reçu au commissariat d'Istres en janvier 2014 et enregistré sous le n°14/5211).

Entre temps (juin 2013), dans le cadre d'un divorce difficile et de menaces de mon ex-épouse à s'en prendre à la vie de nos enfants, le substitut du procureur Mme Emma Jauffret demande une enquête (BO n° 13108000064). L'agent Mme Sadkowski m'entend le 24 juillet 2013. Je déclare alors qu'il me semble qu'il n'existe plus de risque de la part de mon ex-épouse :



L'an deux mil treize,
Le vingt quatre juillet, à quatorze heures trente quatre

Nous, EMILIE SADKOWSKI
GARDIEN DE LA PAIX
En fonction ISTRES

AGENT DE POLICE JUDICIAIRE en résidence ISTRES

--- Nous trouvant au service,
--- Poursuivant l'exécution des instructions contenues dans la note n° 13108000064 en date du 21/06/2013 de Madame JAUFFRET Emma, SUBSTITUT PLACE près le TRIBUNAL D'INSTANCE D'AIX EN PROVENCE
--- Poursuivant l'enquête en la forme préliminaire,
--- Vu les articles 75 et suivants du Code de procédure pénale, ---
---Avons mandé et constatons que se présente à nous M. AUBERT qui nous déclare :---

Suite PV n°...../..... du 24/07/2013

Page 2 / 3



---De temps en temps je l'interroge sur la réalité de ses menaces et elle m'a répondu que non qu'elle dit ça comme ça pour me faire peur ou m'impressionner.---
---QUESTION : Craignez-vous de laisser vos enfants chez elle?---
---REPONSE : Aujourd'hui non car je sais qu'elle a un espoir que tout cela se règle. Je les laisse sereinement., ma crainte c'est si jamais les choses tournent mal, qu'elle se retrouve en mauvaise position c'est à dire que son image d'elle au CONGO soit détériorée par notre divorce ou qu'elle soit obligée de voir les enfants en présence d'assistants sociaux.---

Je conteste à partir de cette date les mentions portées par la brigadière-chef Mme Viciana, au sujet de plaintes concernant mon ex-épouse ; à partir de 2013, j'acquière la certitude que mes difficultés proviennent de policiers et de magistrats, et non pas de mon ex-épouse, notamment avec les événements du 11 mai 2014, décrits ci-après.

Je reviens sur les menaces de l'agent Bovo qui planent toujours sur moi. Le 7 avril 2014, j'adresse personnellement une lettre recommandée à cet agent. J'explique que cet agent, un « simple agent », ne peut pas avoir eu l'initiative de « *me faire taire* ». D'ailleurs elle m'avait annoncé en 2013 agir sur instruction du parquet. Je lui demande alors de révéler l'identité de cette personne, au sein du commissariat, qui a donné l'ordre en 2012, de me contraindre au silence. Elle ne me répondra jamais.

Devant l'obstruction à enquête contre des policiers, je contacte également le ministère de la Justice à quelques reprises, et un dossier est ouvert à la DACG (réf. Crim Req Cab. n°201410044635 E6/OR DL/EV et n°201510025441 E6/ALJ NB/EV).

Le 10 avril 2014, l'affaire n'avance pas, et je téléphone à nouveau à mon interlocuteur à la Chancellerie, d'abord au standard, qui m'oriente ensuite sur la ligne directe 01 44 77 62 26. Notre conversation dure plus de dix minutes. Je pensais parler à M. Pion. (L'homme avec lequel je m'entretiens a une voix assez jeune, et, ultérieurement, il m'est apparu possible que ce ne soit pas M. Pion.)

Vers la fin de notre conversation, qui ne me semble pas avancer, je pointe, peut-être à tort, mais peut-être pas, une interrogation : « *Comment porter plainte contre des francs-maçons à Aix, lorsque ce sont eux qui bloquent l'affaire ?* ». L'homme réplique par : « *On vous répondra...* »

Un mois plus tard, quasi jour-pour-jour, le dimanche 11 mai 2014, alors que je suis à mon domicile, un homme fracture d'un coup de pied ma porte et rentre chez moi. Je me trouve face à lui. Il ressort. Moi aussi. Je le vois rejoindre un groupe de 4 personnes, mais je constate également que pile devant mon domicile stationne une voiture à plaque administrative, immatriculée dans les Alpes-Maritimes, avec deux personnes en civil à l'intérieur. Je leur demande d'intervenir, car l'homme peut encore être arrêté. Or, ils me disent qu'il ne s'est rien passé...

Dans les jours qui suivent, je comprends le piège, ou « *chantier* » comme ce que fomentent certains frères qui œuvrent, malheureusement, au sein de la police, de la justice ou dans les ministères. La menace de l'agent Bovo (plaintes imaginaires ou diffamantes) ne se référait pas à une plainte que j'avais déposée avant 2012, mais au piège qu'elle savait qu'on tendait à quelques personnes « qui fouillent trop » (même si je pense qu'elle n'avait aucune idée concrète de la nature du chantier, elle savait juste qu'on me piégerait).

Je ne peux pas déposer plainte, car ces deux policiers en civil témoigneront qu'« il ne s'est rien passé » comme ils l'avaient dit le jour-même, et je serai alors condamné à une peine de prison comme l'avait prédit l'agent Bovo...

En revanche, ma rue est pile sous une caméra de vidéo-surveillance (certains l'appellent « vidéo-protection », mais force est de constater que ces caméras ne protègent nullement les citoyens).

Je saisis l'IGPN à Paris, et je demande la préservation des enregistrements vidéos.

En vain. Ceux-ci sont effacés en juin 2014. Trois mois plus tard, en septembre, je suis convoqué au commissariat d'Istres. Le rendez-vous est fixé en octobre. La brigadière-chef Céline Viciano m'auditionne, et, à l'issue de la rencontre, m'annonce que je dois me présenter devant un psychiatre !

Je ne me rendrai à aucun des rendez-vous qu'elle concocte avec le Dr Karchouni. Je fuis Istres pour la région parisienne d'où j'exerce différents recours (Tribunal administratif de Paris, Conseil d'État). Je suis débouté au prétexte que je ne risque pas d'être contraint de me rendre chez ce psychiatre. Je rentre alors à Istres en 2015.

Des personnes de ma famille ont également demandé jusqu'au Premier ministre (M. Valls à l'époque) ou au Président de la République (M. Hollande à l'époque) des explications.

La DDSP des Bouches-du-Rhône leur a répondu dans 2 courriers différents que j'aurais déposé 8 (huit) plaintes (sic ! – je conteste) contre mon ex-épouse, et qu'à ce titre, le parquet avait demandé mon expertise psychiatrique...

Je conteste cette affabulation, et j'ai demandé en 2016 au parquet de m'annoncer quelles étaient ces plaintes, que je prétends inventées.

J'ai un fort doute que des plaintes aient été déposées en mon nom par des policiers, contre-faisant ma signature, pour ensuite dire « *Ah, M. Aubert est fou, il dépose des plaintes contre sa femme et ne s'en souvient même plus... Allez, hop, on l'interne !* »

Le parquet d'Aix persiste dans le refus de me lister ces 8 plaintes.

Par contre, le procureur de la République M. Kiriakides vient de me transmettre plus d'une centaine de pages de différentes procédures, des soit-transmis pour information ou pour enquête, des rappels du parquet, et de nombreux PV émanant de la brigadière-chef Céline Viciano.

À cause de plusieurs incohérences par rapport à d'autres documents que j'avais déjà en ma possession tels que des états d'avancement de plaintes du Bureau d'ordre, il m'apparaît que plusieurs pièces puissent être de faux-documents. Il me semble probable (mais, de bonne foi, je peux me tromper, ça sera à vous de vérifier) que certaines puissent être anti-datés. Je conçois qu'en janvier ou février, des personnes fassent, machinalement, des erreurs sur l'année. En revanche, ou mois de juillet ou au mois d'octobre, je ne crois pas à de telles erreurs.

Deux PV vous mentionnent nommément, Mme Menot, comme ayant autorisé une expertise psychiatrique à mon encontre, au prétexte de vérifier ma crédibilité en tant que plaignant. (Soit dit en passant, le parquet aixois et la police istréenne ont de bien étranges manières d'enquêter...)

Auriez-vous autorisé l'usage de la coercition à mon encontre pour me conduire de force, sans l'aval d'un juge, chez le psychiatre désigné ?

C'est ce qui ressort des documents qui m'ont été transmis.

Je vous ai déjà questionné par télécopie la semaine dernière, et maintenant je m'interroge sur votre silence, peu rassurant.

En espérant que cette fois vous daignerez me répondre,

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Lionel Aubert

PJ :

- PV prétendu daté de 2013 mentionnant votre nom pour une expertise psychiatrique (1 page)
- Convocation en octobre 2014 pour une expertise psychiatrique avec menace de coercition (1 p.)
- PV daté de 2014 mentionnant votre accord pour un examen psychiatrique (1 page)
- Pour mémoire, résumé en image de ce qui m'est arrivé le 11 mai 2014 (1 page)